

Lecoutre

Nom: Lecoutre  
Prénoms: Louis Marie François Théophile Surnom: \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement: 1472  
Classe de mobilisation: 1879 18749

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 28 février 1859 à Alisethum, canton de Desvres, département de Pas-de-Calais, résidant à Alisethum, canton de Desvres, département de Pas-de-Calais, profession de ouvrier agricole, fils de Théophile et de Marguerite Adeline domiciliés à Alisethum, canton de Desvres, département de P. d. C.

N° 3 de tirage dans le canton de Desvres

**SIGNALEMENT.**

Cheveux bruns, sourcils blonds  
yeux bruns, front ordinaire  
nez droit, bouche normale  
menton droit, visage ovale  
Taille: 1 m. 65 cent. Taille rectifiée: 1 m. \_\_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES: \_\_\_\_\_

Degré d'instruction: générale (1) 1. 2. 3  
militaire (2) exerce

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon, service armé

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal. (1 portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. Indication des corps auxquels les hommes sont affectés (3):

Parti comme appelé le 11 août 1879 pour le 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine, arrivé au corps et placé le 21 août 1879. Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 16 août 1881. Passé au 2<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine le 26 août 1885. Décision du Gouverneur de la Cochinchine du 25 août 1887. Envoyé en congé renouvelable le 16 février 1888. Revenu dans le corps le 1<sup>er</sup> avril 1888.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

2<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

2<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<u>1 août 79</u>	<u>Colombert</u>	<u>1<sup>er</sup> Omer</u>	<u>D</u>

Numéro au carnet spécial de recrutement: 885

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'Infanterie de Marine à Cherbourg  
1<sup>er</sup> période de sursis de service actif  
1<sup>re</sup> période de sursis C. P. 0/0

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 1884  
(Novembre 1898)

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>1<sup>er</sup> juillet 1886</u>	<u>"</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1887</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1890</u>
		<u>1<sup>er</sup> juillet 1886</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1887</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1890</u>
		<u>1<sup>er</sup> juillet 1886</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1887</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1890</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.